



AMBULANCIERS

LE PASSAGE EN FILIÈRE SOIGNANTE NE SUFFIT PAS !!!

Suite à la réunion du vendredi 14 janvier dernier avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans la FPH, le ministère de la Santé a annoncé être favorable au passage des ambulanciers hospitaliers dans la filière soignante.

Il semblerait également que la revendication de la suppression du terme « conducteur » dans la nomenclature métier soit aussi entendue !

Malheureusement, pour la CGT, ces annonces ne suffisent pas et sont toujours bien loin des attentes de la profession !

C'est pour cela que les Ambulanciers Hospitaliers réitèrent leur demande d'accès à la catégorie B, afin que leurs grilles salariales soient en corrélation avec les nouvelles responsabilités qui leur seront confiées (aspirations endo-trachéales, soins d'hygiène, etc.) suite à la modification du référentiel du métier.

À l'heure où le système hospitalier est à la limite de la rupture, il est important de revaloriser les carrières de l'ensemble de ses agents, afin de les fidéliser et de reconnaître leur implication sans faille depuis le début de la crise sanitaire.

Il est aussi important d'entériner le passage en filière soignante par une augmentation à 10 pour-cent du salaire brut, l'indemnité sujétion.

Il est impératif de supprimer les ratios promu/promouvable, afin que ces professionnels puissent accéder plus facilement aux grilles supérieures et qu'une évolution de leur salaire soit également garanti !

Et enfin, pour valider la reconnaissance pleine et entière de la profession d'Ambulancier Hospitalier, ces agents, titulaires du DEA, doivent accéder à la rémunération de la grille indiciaire correspondant à leur profession dès leur premier contrat avec la FPH et ne doivent plus avoir à justifier leurs compétences acquises et validées par un diplôme sous le joug d'un recrutement arbitré par un concours sur titre.

Il est important que le ministère de la Santé engage de véritables discussions avec les syndicats représentatifs, afin que de réelles revalorisations des grilles salariales et la reconnaissance de la pénibilité de cette profession soient enfin posées sur la table.

Depuis 2020 et le Ségur de la Santé, la CGT a toujours dénoncé les mauvaises intentions du gouvernement en faisant entrer et en accompagnant les ambulanciers hospitaliers dans la lutte. D'ailleurs, la conseillère du ministère de la Santé a rappelé que les accords du Ségur, signés par la CFDT, FO ET UNSA avaient été respecté stricto sensu : c'est-à-dire uniquement un engagement sur la réingénierie du DEA.

Aujourd'hui, la CGT réaffirme ces mêmes positions ! Le combat pour une juste reconnaissance de ce métier doit continuer !

C'est également pour cela que la CGT exige sa participation aux prochaines discussions et un accès à tous les dossiers en cours : modifications des décrets, révision de la FAE SMUR...

Par ces annonces, le gouvernement pensait mettre fin à la colère des ambulanciers... mais cette manœuvre n'a fait que renforcer la détermination et la ténacité pour obtenir ce qu'ils réclament depuis des années !



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - www.sante.cgt.fr

